



*Bulletin
Municipal
n°20*



Février 2010



Sommaire



Edito du maire.....	P1
Les Finances Communales	
• Budget Général 2009.....	P2-3
• Budget Zone Artisanale.....	P4
• Budget Assainissement.....	P5
• Situation des emprunts.....	P6
• Les différents taux d'imposition en 2009.....	P6
Notre village.....	P7
Une Année de Vie Municipale.....	P8-9
Etat-Civil 2009.....	P10
Nouveaux habitants.....	P10
Curtafond en ligne sur le Net.....	P11
La Fibre Optique, c'est quoi ?.....	P11
La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse.....	P12-13
Le Tri Sélectif.....	P14
Réalisations 2009.....	P15 à18
Le SIVOS.....	P19
Curtaffait un bond.....	P20
Ecole.....	P21
Contrat Educatif Local.....	P22
Centenaire du CPI de Curtafond.....	P22
Comité de Fleurissement.....	P23
Croix Rouge Française.....	P24
ADMR.....	P25
Des règles indispensables pour tous.....	P26
Code de l'Urbanisme.....	P27
Infos Pratiques.....	P28-29
Commissions du Conseil Municipal.....	P30
Coordonnées des Conseillers Municipaux.....	P30
Délégations du Conseil Municipal.....	P31
Comment obtenir, Comment effectuer.....	P32



Édito du maire



Une nouvelle fois, j'ai le plaisir de m'adresser à vous par l'intermédiaire de cet édito.

Je voudrais avoir une pensée pour nos personnes âgées qui sont, soit en établissement, soit chez elles et leur dire toute ma fidèle amitié ; leur dire que la partie administrative dans l'administration des collectivités territoriales étant de plus en plus importante, elle m'empêche d'être aussi présent qu'auparavant. Mes visites sont plus rares mais sachez que je n'oublie pas ce que les anciennes générations ont fait pour nos territoires, que je n'oublie pas les difficultés qu'elles ont eues dans les années antérieures, ou plus précisément les années d'après guerre, où la vie en général était complètement différente de celle d'aujourd'hui.

Nous n'avons pas oublié cette évolution sans précédent de notre niveau de vie, nous n'avons pas oublié tous les efforts faits par ces générations pour permettre à leurs enfants et petits-enfants d'accéder à ce qu'elles n'ont pas connu.

Mon engagement précédent dans la vie publique nationale que j'ai cessé volontairement il y a une dizaine d'années, m'autorise aujourd'hui à émettre un certain nombre d'interrogations.

Le peuple français est un et indivisible, il doit être respecté dans son ensemble avec ses différences, avec ses traditions culturelles, issues de territoires différents, avec ses opinions et son envie de vivre ensemble.

Tout mon engagement aux côtés des décideurs de l'époque était basé sur ce respect et cette volonté d'apporter aux plus démunis une vie décente, de réduire les inégalités, de continuer de permettre aux jeunes issus d'un milieu différent, l'évolution dans la société, ce que l'on a appelé plus communément « l'ascenseur social » et faire en sorte que leur début dans la vie active soit reconnu et apprécié.

Notre volonté était de ne laisser personne sur le bord du chemin, de continuer à construire un monde de paix et de respect.

Notre volonté était de valoriser le fruit du travail, de donner à chacun l'esprit d'initiative, l'envie de créer, l'envie de se surpasser.

Notre volonté était de construire une société dans laquelle chaque être humain devrait se reconnaître, une société dans laquelle le « tout libéral n'a pas sa place ».

Après la tempête économique du dernier semestre 2008 et les mesures nécessaires prises dans l'urgence pour éviter une récession sans précédent, nous étions en droit de penser :

- que « l'argent facile » n'aurait plus cours
- que le toujours plus, sans réel rapport avec un travail fourni ou un risque pris, n'aurait plus cours
- que le toujours plus, sans se soucier d'où l'on vient et où l'on va, n'aurait plus cours
- que le toujours plus, sans prévoir l'avenir des générations futures, n'aurait plus cours
- que le toujours plus des « pays dits industrialisés », sans se soucier des milliers d'êtres humains sans les produits de première nécessité, n'aurait plus cours.

Le déficit budgétaire de 2008 était de 57 milliards d'euros, celui de 2009 s'élève à 130 milliards d'euros. Certes, tous les pays ont lâché les cordons de la bourse ; mais dans le cas de la France, la récession a bon dos, la moitié de notre déficit est structurel, il résulte de l'incapacité à maîtriser les dépenses publiques.

Un exemple : à chaque fait divers, à chaque question de société, l'Etat « pond » une loi, crée une structure ; courant 2008, quelques chiens jugés dangereux agressent des personnes, la réponse est de créer un observatoire national du comportement canin... avec bien sûr un budget correspondant !

Un autre exemple plus local : un étang gelé dans le Jura, un irresponsable se promène sur la glace avec ses chiens, le lendemain un titre à la une du Progrès « Sauvetage d'un chien par les sapeurs pompiers », deux véhicules engagés avec leur matériel et les personnels correspondants !

Chacun et chacune d'entre vous est à même de juger où les limites doivent se situer.

Vous l'aurez compris, rien n'est perdu. Les Françaises et les Français sont prêts à suivre le chemin qui les aidera à aborder les grandes révolutions qui sont en train de changer la face du monde :

- La révolution géopolitique qui déplace le centre de gravité de la richesse, de la puissance et des valeurs.
- La révolution numérique porteuse de magnifiques progrès et de risques redoutables.
- La révolution écologique dont dépend notre survie.

Pour ce qui est de la conclusion, je reprendrais volontiers la même que celle de l'édito de l'année précédente.

Volonté, détermination, passion, et j'ajouterai respect, voilà les mots qui doivent nous animer pour un futur meilleur.

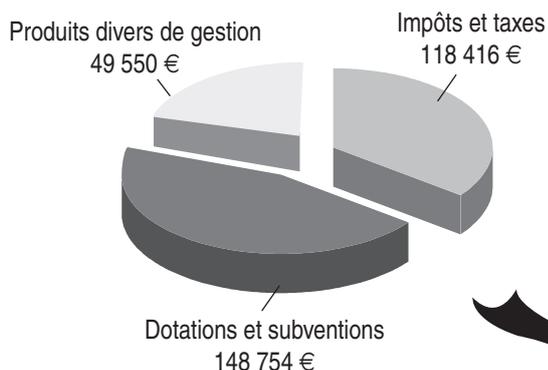
Gérard GALLET



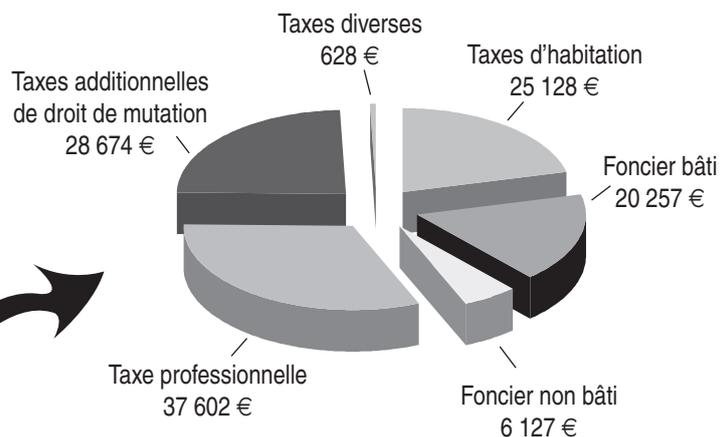
Budget général 2009

Recettes de fonctionnement

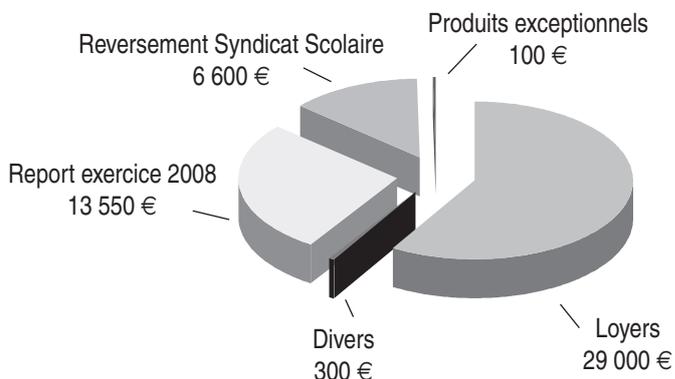
TOTAL RECETTES : 316 720 €



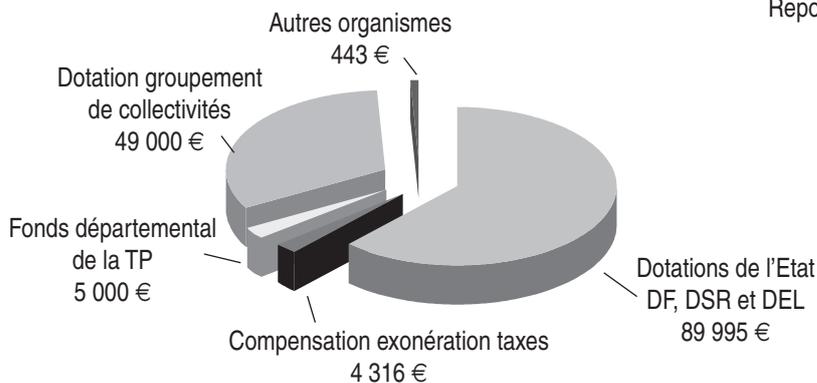
IMPÔTS ET TAXES : 118 416 €



PRODUITS DIVERS DE GESTION : 49 550 €



DOTATIONS ET SUBVENTIONS : 148 754 €

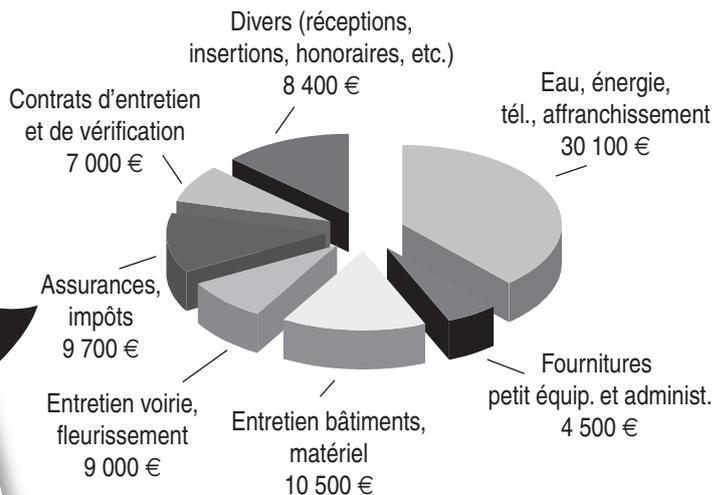
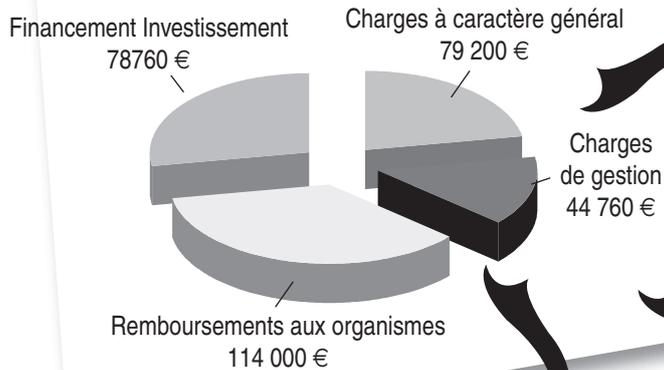


Dépenses de fonctionnement

FINANCEMENT INVESTISSEMENT : 78 760 €

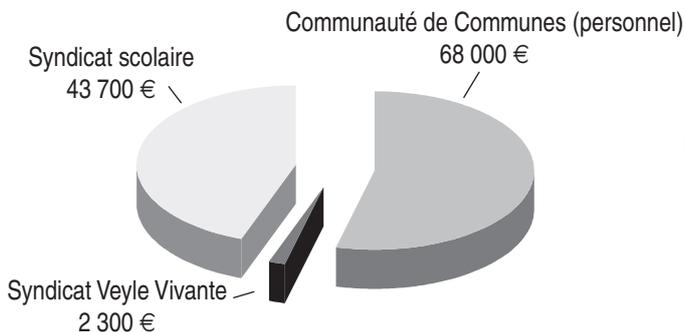
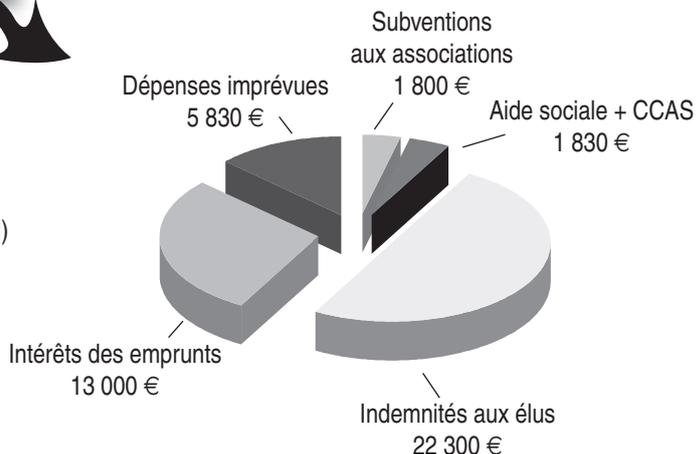
CHARGES A CARACTERE GENERAL : 79 200 €

TOTAL DEPENSES : 316 720 €

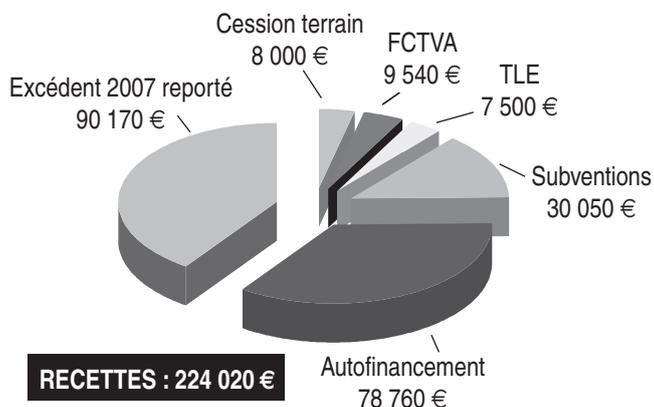


CHARGES DE GESTION : 44 760 €

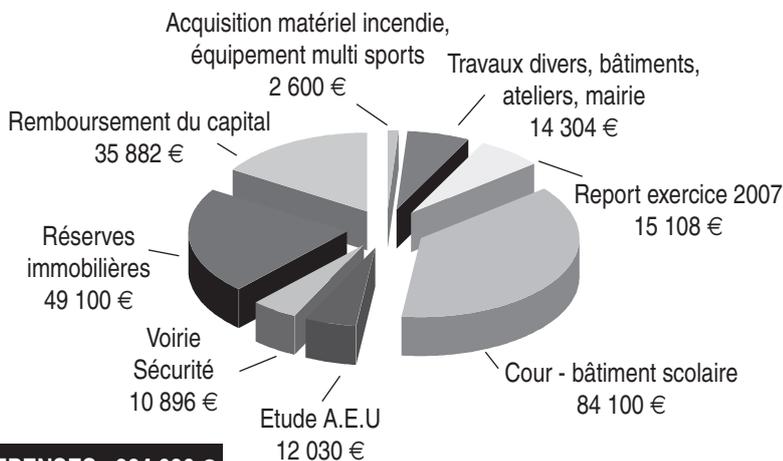
REMBOURSEMENT AUX ORGANISMES : 114 000 €



Investissement



RECETTES : 224 020 €



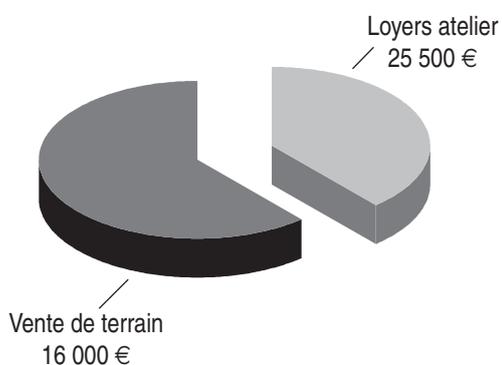
DEPENSES : 224 020 €



Budget Zone Artisanale

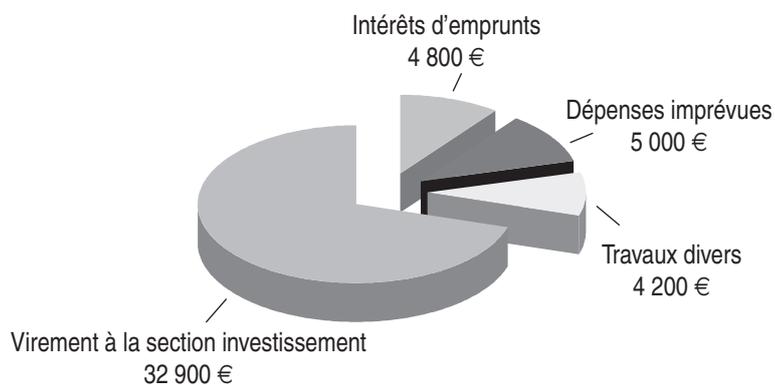
Recettes de fonctionnement

TOTAL : 41 500 €



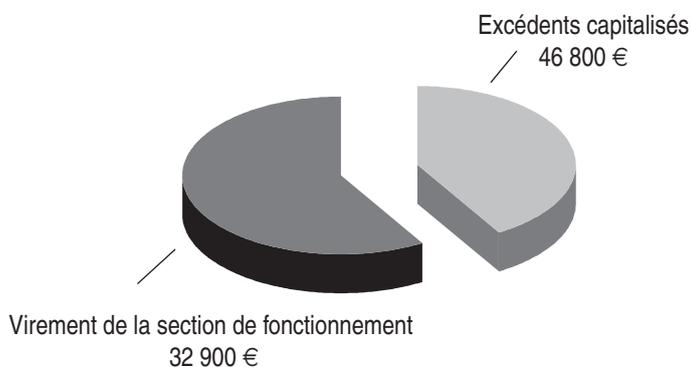
Dépenses de fonctionnement

TOTAL : 46 900 €



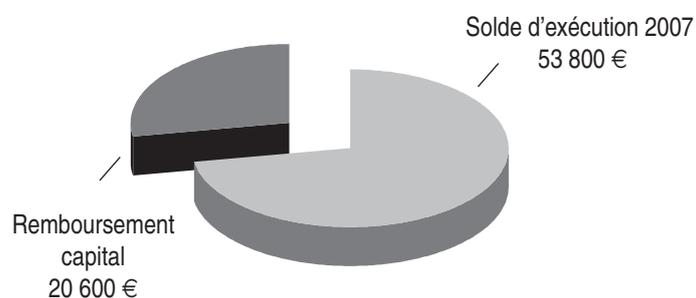
Recettes d'investissement

TOTAL : 79 700 €



Dépenses d'investissement

TOTAL : 74 440 €



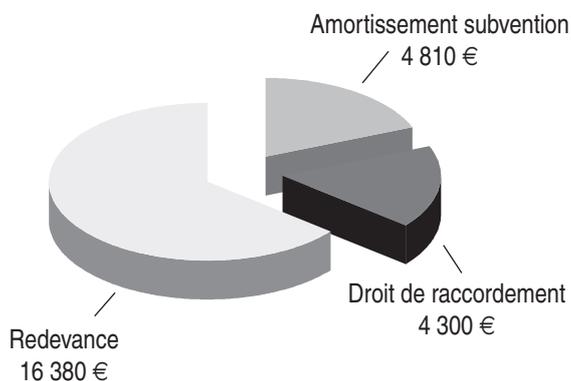
*Note : Sur cette présentation, n'apparaissent pas les valeurs des terrains viabilisés et non viabilisés.
Il faut aussi noter que l'emprunt correspondant à l'atelier relais est couvert intégralement par le loyer de l'occupant.*



Budget Assainissement

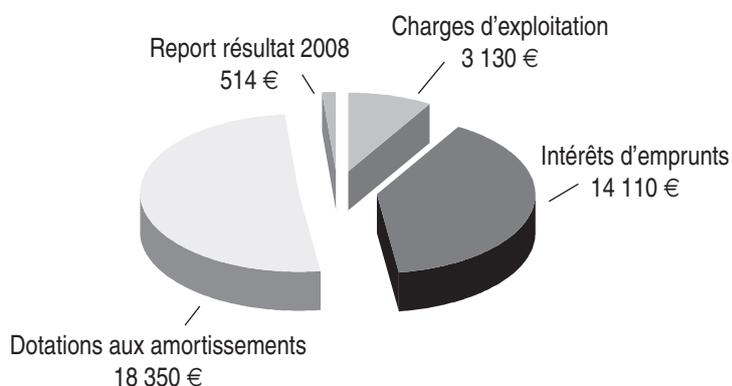
Recettes de fonctionnement

TOTAL : 25 490 €



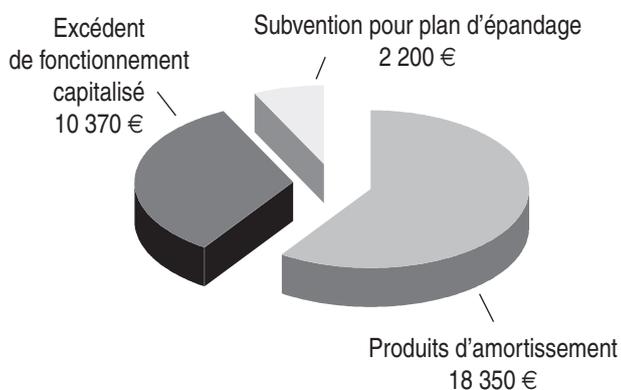
Dépenses de fonctionnement

TOTAL : 36 104 €



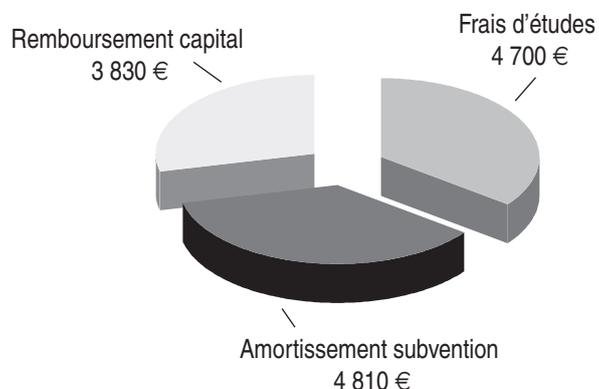
Recettes d'investissement

TOTAL : 30 920 €



Dépenses d'investissement

TOTAL : 13 340 €



Note: Sur cette présentation, les sections ne sont pas équilibrées. L'équilibre général investissement et fonctionnement est de plus 6966 €



Situation des emprunts au 31 dec 2009

	DATES D'ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31.12.09
Logements	2021	125 008 €	80 237 €
Ecole, mairie, atelier communal	2017	466 000 €	240 760 €
Atelier relais en zone artisanale	2013	274 408 €	92 198 €
Assainissement	2029	320 000 €	294 350 €

A noter que les emprunts des logements et de l'atelier relais sont couverts totalement (capital et intérêts) par les loyers des occupants.

L'emprunt "assainissement" est couvert par le produit de la redevance et des taxes de raccordement.

Seul l'emprunt correspondant aux financements de l'école, de la mairie et de l'atelier communal est supporté par le budget général.

Les différents taux d'imposition en 2009

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE
Attignat	8,05	8,90	16,39	4,23
Béréziat	3,04	4,06	13,53	3,66
Confrançon	5,90	6,44	19,90	5,57
Cras sur Reyssouze	4,96	6,33	19,56	5,32
Curtafond	4,01	4,83	11,50	4,68
Etrez	3,53	4,84	9,89	4,92
Foissiat	4,62	5,07	18,07	5,51
Jayat	4,74	5,37	17,25	4,25
Malafretaz	4,92	5,25	18,69	5,56
Marsonnas	5,30	4,67	10,35	4,10
Montrevel en Bresse	4,52	7,00	13,93	5,08
Saint Didier d'Aussiat	4,52	3,76	14,59	4,25
Saint Martin le Châtel	4,67	4,43	17,49	4,99
Saint Sulpice	1,38	0,94	5,42	2,18
Communauté de communes	8,94	9,75	29,15	11,46
Département	5,68	7,23	25,42	8,07
Région	/	2,12	5,28	2,49



Population par hameaux

Lieudit	Nombre de foyers	Nombre d'habitants	Nombre de foyers résid. Sec
Au Vernay	2	9	
Beauvert	5	15	
Chérinal	26	55	
Clos Nallet	13	32	
Cormassine	26	70	5
Grand Peloux	1	4	
Impasse des Brouilles	9	28	
L'Amûre	1	4	
La Chevinière	9	23	
La Forêt	1	1	
Le Petit Champ	10	39	
Le Village	50	122	
Les Acacias	11	33	
Les Brouilles	21	68	
Les Charmettes	5	15	
Les Charmilles	7	23	
Les Cordeilles	1	2	
Les Mûres	12	36	
Planchemelle	23	60	2
Poincet	6	16	
Riattez	13	37	1
Servignat	13	37	1
	265	729	9

Le Village + Les Mûres + L'Amure + Impasse des Brouilles + Les Charmettes + Le Petit Champ + Les Charmilles + Clos Nallet	107	299	0
Les Brouilles + Les Acacias	32	101	
Cormassine + Grand Peloux + Les Cordeilles	28	76	5
Planchemelle	23	60	2
La Chevinière + Servignat + La Forêt + Au Vernay + Poincet	31	86	1
Chérinal + Beauvert + Riattez	44	107	1
	265	729	9

Population totale (Hôte compris)	266	759	
----------------------------------	------------	------------	--



Une Année de Vie Municipale



Janvier

Valide les orientations du plan d'épandage des boues de la lagune.

Fait le point sur la conformité des bâtiments publics en période de froid.

Valide l'étude AEU concernant l'aménagement d'une parcelle par Bourg Habitat.

Mars

Approuve les comptes administratifs 2008.

Approuve les comptes de gestion 2008.

Décide le maintien des taux de fiscalité 2009

Fixe les tarifs des taxes d'assainissement 2009.

Maintient les tarifs de location pour 2009.

Vote les budgets primitifs 2009.

Décide d'étudier, suite à l'accord de principe de la DRAC, le déplacement du calvaire.

Mai

Charge le maire de négocier les prix suite à l'appel d'offres pour l'aménagement de la cour de l'école.

Adopte le plan d'épandage des boues de la lagune.

Accepte le devis de l'entreprise ADM Chauffage de Bourg en Bresse pour la mairie et la salle des fêtes.

Décide d'acheter aux Ets Bouilloux-Petit un chargeur d'occasion pour le tracteur communal.

Décide l'achat de nouveaux équipements pour le plateau sportif à Intersport.

Fait le point sur le lancement de l'association "Curtaf fait un Bon".

Juin

Décide de confier les travaux de la cour de l'école à l'entreprise EGCA de Montrevel en Bresse.

Propose la dénomination: " Résidence les Ecorces" au bâtiment Semcoda en construction au village.

Décide de confier la motorisation du portail du local des sapeurs pompiers à l'entreprise Stemric Fermetures de Montrevel en Bresse.

Décide de signer une convention avec la junior association "Curtaf fait un bond" pour la mise à disposition de la salle des jeunes.

Décide de confier à la communauté de communes l'établissement du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics conformément à la loi du 11 février 2005 et accepte la modification des statuts.

Prend connaissance des litiges en matière d'urbanisme.

Février

Examine le projet d'aménagement de la cour de l'école.

Décide l'embauche d'un jeune chômeur dans le cadre du "contrat d'avenir".

Décide l'achat d'un complément d'équipement de secours à la personne pour le CPI.

Décide de prendre en charge les frais d'épandage et de transport des boues de la lagune.

Décide de faire évoluer le dossier initial "sécurité routière au village" vers une orientation d'aménagement de la partie agglomérée du village

Approuve le projet de statut de la SEM Les Rives constituée entre toutes les communes du canton pour l'exploitation du restaurant de la Plaine Tonique et décide de la souscription au capital.

Avril

Valide la proposition de la commission des travaux de voirie 2009 qui s'élèvent à 52000 €.

Décide de prendre en charge les frais de consommation de l'éclairage public au lotissement "Les Acacias".

Accepte le projet d'aménagement de la cour d'école présenté par l'Atelier du Triangle, décide de lancer la consultation d'entreprises et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Accepte la modification des statuts de l'intercommunalité afin de prendre en compte l'EHPAD

(Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) situé à Montrevel en Bresse.

Prend connaissance de la liste des artisans intervenant sur le chantier de la Semcoda.

Prend connaissance que le C.A.E (contrat aidé) a été pourvu et que le choix s'est porté sur Monsieur Anthony Renoud de Curtafond.

Une Année de Vie Municipale



Juillet

Modifie les prévisions budgétaires afin de prendre en compte la totalité des travaux d'investissement engagés.

Entend le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau établi par le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc.

Entend le rapport annuel sur la collecte et le traitement des ordures ménagères établi par la direction infrastructure et environnement de la communauté de communes.

Prend connaissance de la fermeture du restaurant "Charmes de Bresse" et des conditions de reprise du fonds. Délégué le maire pour être en contact avec le liquidateur et émet le souhait que la fermeture soit la plus courte possible.

Décide l'achat de masques par une commande groupée avec la Communauté de Communes, et établit un plan de continuité des services pour la gestion d'une crise sanitaire type "pandémie grippale".

Autorise le stationnement d'un véhicule de boucherie sur la place du village.

Octobre

La séance du 21 octobre est entièrement consacrée à l'examen des modalités de session et d'exploitation du fonds de commerce "Charmes de Bresse".

Novembre

Décide de signer un contrat d'entretien avec la société ADM Chauffage de Bourg en Bresse pour les chaudières de la salle des fêtes, de la mairie et la production d'eau chaude du terrain de sports.

Modifie les prévisions budgétaires.

Décide de lancer la consultation du bureau d'études pour l'encastrement des réseaux secs dans le cadre de l'opération "Cœur de Village".

Prend connaissance de la décision du syndicat des écoles d'acheter deux photocopieurs et de la mise en place de l'école numérique à Confrançon financés par emprunt.

Septembre

Projet de déplacement du calvaire, le conseil confie à l'Atelier du Triangle de Mâcon l'établissement du dossier à proposer à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Décide de confier les réparations du plateau sportif aux Services Techniques de la Communauté de Communes.

Accepte la rétrocession à la commune de la voirie du lotissement "Les Acacias" par le groupe Patrick B.

Prend note de la pose du compteur électrique pour l'éclairage public du lotissement.

Prend connaissance des premières réflexions pour l'aménagement du village en particulier la dissimulation des lignes électriques basses tension, des lignes téléphoniques et décide d'ajouter à la réfection la ligne moyenne tension traversant la partie nord-ouest urbanisée du village.

Valide la cartographie de l'état au 1^{er} janvier 2008 de l'urbanisation et réfléchit aux conditions de mise en compatibilité avec le SCOT.

Décembre

Accepte l'avant projet "Cœur de Village" présenté par la D.D.E.

Décide de consulter différents bureaux d'études pour l'établissement du dossier de réalisation.

Accepte la proposition du bureau d'études SAFEGE pour les réseaux secs et l'éclairage public.

Découvre le site internet mis en œuvre par Thierry Gibaud.



Naissances (5)

- Lucas SERVILLAT, fils de Jérôme et de Mylène Christiane BOURGES, le 8 janvier
- Margaux Louise Marie PAPIN, fille de Julien et de Carine MESLE, le 19 mai
- Justin ROBERJOT, fils de Ludovic et de Virginie CHANEL, le 9 juillet
- Maëlys HIDALGO, fils de Steven et de Virginie DRUGUET, le 19 novembre
- Timéo Patrick Pierre ANDRIEU, fils de Stéphane et Jennifer Pochon, le 26 décembre

Mariage (1)

- Pierre PONT et Séverine MOREL, le 29 août à Curtafond

Décès (7)

- Cédric JOSSERAND, le 10 février (23 ans)
- Valentin COLDONAT, le 24 avril (79 ans)
- Pierre SANCHEZ, le 12 mai (77 ans)
- Florentin SMIESZNIAK, le 27 mai (15 ans)
- Thérèse TISSOT née LAINE, le 20 juin (82 ans)
- Fernand CHARVET, le 18 octobre (86 ans)
- Paul PELLETIER, le 26 décembre (85 ans)



Décès

au Hôme de Cortefredone (10)

- André DOURET, le 15 février (86 ans)
- Michel PACHON, le 2 mai (69 ans)
- Colette GERAY née DUBOIS, le 11 mai (78 ans)
- René PONT, le 6 juin (88 ans)
- Stanislas PUVILAND, le 18 juillet (98 ans)
- Fernand GALVEZ, le 31 juillet (82 ans)
- Jeannine TRIQUET née VIARD, le 1er septembre (80 ans)
- Marise GUYENNON née CAPIOT, le 21 octobre (81 ans)
- Armand VAYER, le 3 décembre (81 ans)
- Anne Marie GUINOT née MONNOT, le 31 décembre (72 ans)



Nouveaux Habitants



- Stéphane ANDRIEU et Jennifer POCHON et leur fille « Clos Nallet »
- Issa et Maryse BA et leurs enfants « Les Brouilles »
- Maxime BAILLEUL et Angélique MALLET « Chérinal »
- Mickaël BERGER « Les Mûres »
- Jérôme et Maud BROCHARD « Le Village »
- Fabrice DELORME et Gaëlle SANA-DELORME et leurs enfants « Chérinal »
- Sébastien DESMARIS « Chérinal »
- Patrice et Angélique DULERY « Les Acacias »
- Gaëlle FATET et son fils « Le Village »

- Stive FRUCTUS et Agnieszka PYC « Les Mûres »
- Steven HIDALGO et Virginie DRUGUET « Chérinal »
- Michel MOREAU et Brigitte BERGER et leurs enfants « Chérinal »
- Stéphane PIQUEREY et Elodie DOUSSOT « Le Village »
- Gilles et Catherine PUGET et leurs enfants « Les Mûres »
- Fabien PUVILAND et Magali BLANC et leurs fils « Le Village »
- Ludovic ROBERJOT et Virginie CHANEL « Le Village »
- Isabelle CHAVANEL et ses enfants « Le Village »
- Victor TISSEYRE « Les Charmilles »
- Daniel VIGNON « Le Village »



En effet, depuis le 1^{er} juillet 2009, date de sa mise en service, pas moins de 299 visiteurs ont surfé sur le site internet de notre commune. Il faut dire qu'il regorge d'informations de différentes natures.

Très pratiquement, vous y trouverez réponses à bon nombre de vos incertitudes :

■ « Je souhaite installer un abri de jardin. Dois-je effectuer une demande en mairie ? Sur l'onglet « informations pratiques – les demandes d'urbanisation » sont listées, sous forme de tableau, une multitude de type de travaux et pour chacun d'entre eux, les démarches obligatoires.

■ « A quelle distance de ma limite de propriété puis-je planter ma haie ? » La page « les règles de vie » vous répond.

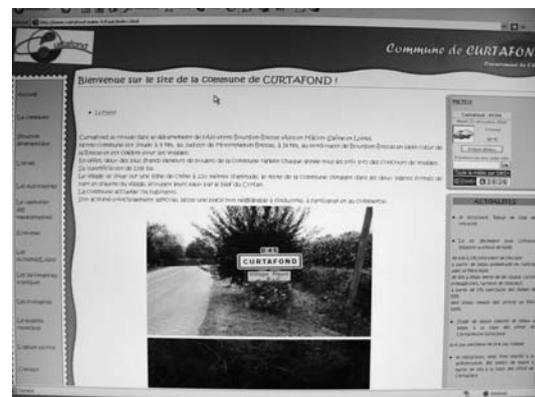
■ Sont également recensés les renseignements qui concernent les formalités et démarches nécessaires pour la demande d'un passeport, d'un extrait de casier judiciaire, d'une copie d'acte de naissance, etc...

Vous pourrez prendre régulièrement connaissance de l'état d'avancement des travaux de vos élus : les comptes-rendus des séances du conseil municipal sont réunis sous l'onglet « la commune - le conseil municipal ».

Vous découvrirez aussi toutes informations utiles sur l'ensemble des associations de la commune, les coordonnées de leurs présidents, le calendrier des manifestations de l'année 2010, et beaucoup d'idées pour vos loisirs... Très prochainement le site de CURTAFOND devrait d'ailleurs être en lien avec celui de la Communauté de Communes.

N'oublions pas la météo au jour le jour !!! mais si !!! mais si !!! Thierry est allé jusque là pour vous offrir l'information la plus complète. Nous devons ce magnifique outil, ce travail de titan, à Thierry GIBAUD qui a passé environ 150 heures à la construction de ce site et en assure maintenant la mise à jour.

Alors, vous l'avez compris, nous avons là une source formidable d'informations donc, tous à vos souris : www.curtafond-mairie.fr



La Fibre Optique, c'est quoi ?



L'édito du maire du précédent bulletin municipal faisait état de « l'économie numérique : le réseau de fibre optique ». Nous revenons aujourd'hui sur ces propos afin de permettre à chacun de mieux comprendre.

Aujourd'hui, nous avons accès à la communication électronique :

- soit par l'intermédiaire du réseau France Télécom (réseau en fil de cuivre),
- soit par un réseau Wifi (système de transmission par ondes).

Ces deux réseaux ont leurs limites ; le premier a peu de capacité compte tenu du fil conducteur en cuivre qui est très vite surchargé d'informations ; le second est certes plus rapide, mais avec des inconvénients de micro-coupures dues à la végétation située entre les différentes antennes.

Fibre optique : thème mystérieux pour certains, interrogatif pour d'autres. Une fibre optique est un simple fil de verre transparent très fin qui conduit un

signal lumineux codé permettant de transmettre des informations. Compte tenu de la vitesse de propagation du signal lumineux, il est ainsi possible de véhiculer des informations à un débit « quasi illimité ». La fibre optique permet de faire transiter les données informatiques, la téléphonie, la télévision, etc... bref, d'être en communication avec le monde.

Après ce constat, il est utile de rappeler que dans les années 1965-1975, en milieu rural, peu de foyers avaient accès au téléphone, que l'opérateur national privilégiait le développement de l'accès à ce moyen de communication uniquement dans les centres de village et qu'il a fallu l'intervention des collectivités locales pour obtenir un déploiement du réseau téléphonique sur l'ensemble des territoires ruraux.

L'économie numérique, c'est-à-dire l'échange de données, textes ou images, entre différents acteurs situés à plusieurs milliers de kms, est devenu une

réalité quelque soit son lieu d'implantation.

Après tous ces constats, il est apparu indispensable aux élus du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) de prendre la décision de déployer un réseau de fibre optique très haut débit sur tout le département afin de permettre aux particuliers, aux entreprises, aux administrations de l'Ain, de bénéficier, quelque soit leur situation géographique, de l'accès à un réseau très haut débit.

Ce type de projet, porté par une collectivité territoriale à l'échelle d'un territoire comprenant un département entier, est un exemple de mutualisation (le premier en France).

Pour notre commune, le réseau de transport sera réalisé dans les prochains mois. La desserte est en cours d'étude ; dès que le projet sera validé, nous organiserons une réunion d'information.



La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse



Rencontre avec les élus

Très vastes, ses compétences recouvrent l'aménagement de l'espace (réseaux de communication, élaboration d'un plan paysage), les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (création de zones d'activités, soutien aux projets de développement et de créations d'entreprises, soutien et promotion d'une agriculture visant la qualité de ses productions, pôle touristique), la politique du logement et du cadre de vie, protection et mise en valeur de l'environnement, création et gestion d'équipements de petite enfance, etc.

Rencontre avec deux vice-présidents, Noël Benonnier et Gérard Gallet, en charge respectivement des commissions de l'environnement et de la voirie.



Communauté de
Communes de
Montrevel-en-Bresse

Messieurs Gallet et Benonnier, l'intérêt de la communauté de Communes ne fait plus de doute, ma première question est toute simple : à quoi servent les vice-présidents ?

- Le vice-président assume le rôle d'animateur de la commission. Il a la délégation du président, mais travaille évidemment sous son contrôle.

Qui fait partie de ces commissions ?

- En principe, des élus. Quatorze personnes constituent la commission voirie. Pour la commission environnement, c'est un peu particulier : vingt neuf membres la composent. Parmi elles, des élus et des non élus volontaires. Cette participation a été décidée dans le cadre de l'Agenda 21. Le président souhaitait ouvrir les débats à d'autres personnes que des élus dans une démarche de démocratie participative.

Noël Benonnier, vous avez en charge la commission Environnement. Que recouvre ce mot ?

- Beaucoup de choses ! Je cite en vrac les déchets ménagers, l'assainissement, la maîtrise des énergies, la protection des ressources naturelles.

En effet, c'est vaste. Parmi tous ces domaines, quels sont les projets importants pour 2010 ?

- Le plus gros projet, c'est indiscutable-

ment l'agrandissement de la déchetterie. La déchetterie date, elle n'est plus aux normes actuelles (qui évoluent régulièrement), elle ne satisfait plus les usagers. Il était impératif de se pencher sur cette question. Du point de vue financier, c'est un gros projet (500 000 €). Plusieurs points ont été étudiés : augmenter la capacité (résoudre le problème des files d'attente), permettre de mieux trier (bennes pour le PVC, le plâtre), et améliorer la sécurité (les camions ne rencontreront plus les voitures individuelles). Les travaux qui devraient débuter fin 2010 n'empêcheront pas la déchetterie de fonctionner.

Et au niveau des déchets ménagers, où en sommes-nous ?

- La collecte des déchets ne devrait pas connaître de gros changements. Il a bien été question du système de pesée embarquée et à la levée qui est le plus juste. Mais il a des effets pervers comme de brûler plus de déchets chez soi ou encore pire, d'emporter ses poubelles chez les voisins ! Et il nécessite de gros investissements : poubelle+puce+ cadenas. Pour l'instant, ce système n'est pas d'actualité. Le ramassage continuera donc normalement. En revanche, une convention de prévention/réduction des déchets a été signée entre Organom, la

Communauté de Communes et l'Ademe, avec pour objectif la réduction de 7% des déchets sur 5 ans. Ce ne sera pas facile à atteindre. Il faudra travailler sur les comportements des usagers. J'insiste sur un point (tout le monde dit que c'est mon cheval de bataille !) : il n'est pas nécessaire de consommer de l'eau en bouteilles qui génère une quantité phénoménale de déchets. L'eau du robinet est propre à la consommation. Qu'on se le dise !

Et les points d'apports volontaires ?

- Ils sont bien pratiques. Dans toutes les communes, on retrouve les mêmes problèmes avec quelques dépôts sauvages. J'insisterai sur l'importance de cette démarche. Il faut plus de rigueur de la part de tous les usagers.

Un autre domaine vous concerne, l'assainissement. Que peut-on en dire ?

- Nous avons entamé un contrôle de l'assainissement individuel qui sera bientôt terminé. Globalement, les résultats sont assez bons. On a pu constater que les installations sont rarement aux normes actuelles, mais elles sont aux normes en vigueur au moment de la construction, et peu sont véritablement dangereuses pour l'environnement. En revanche, je rappelle que les fosses sceptiques doivent être vidées régulièrement.

La Communauté de Commune de Montrevel en Bresse

Toujours à propos de l'environnement, comment la Communauté de communes intervient-elle dans la protection des ressources naturelles ?

- Surtout au niveau de l'entretien des espaces verts, des bords de routes, etc. Nous avons un plan de désherbage. Ce n'est pas facile à gérer. Il faut un juste milieu entre un entretien correct et l'utilisation de produits phytosanitaires. Une règle est à appliquer : éviter quand on peut, mieux gérer quand on ne peut pas faire autrement.

Un dernier point, la maîtrise d'énergie ?

- On continue de travailler avec Hélianthe avec le Conseil en Energie Partagée. On essaie de limiter les consommations électriques. Toutes les communes ont bien compris leurs points faibles. Ce partenariat donne quelques idées d'économie. C'est important de poursuivre.

Gérard Gallet, vous êtes vice-président délégué à la voirie. Que recouvre cette délégation ?

- Il y a deux domaines d'intervention : la gestion du réseau routier et celle du centre technique. Il y a toutefois une particularité dans ce secteur, c'est que la gestion est équivalente à celle d'une entreprise à l'intérieur de la Communauté de Communes.

Je ne comprends pas bien...

- Nous avons trente-huit salariés qui interviennent sur les routes, aux espaces verts, nettoyage des bâtiments communautaires ... Chaque fois qu'un service est demandé, nous établissons un devis. Lorsque le service est effectué, la dépense correspondante est affectée au service concerné de la communauté ou à la commune concernée.

Cela représente un montant des affaires traitées de 3,5 millions d'euros, dont 950000 € de masse salariale.

Quel avantage à ce système ?

- C'est le seul moyen de connaître le coût exact des travaux service par service et commune par commune. Avec le temps, nous avons remarqué

que certains travaux ne pouvaient plus se faire en interne (exemple : revêtement des chaussées), car notre matériel n'était plus adapté. Dans ce cas, nous faisons appel à des entreprises extérieures. Le budget annexe est équilibré, si on emprunte pour des achats de matériel, on calcule les amortissements.

Alors si vous sous-traitez ce genre d'activités, qu'est-ce qui reste à gérer ?

Quelques précisions méritent d'être notées, le volume assuré en interne est de près de 55 % du total. Les différentes activités se répartissent de la façon suivante :

- 30 % sur la voirie mise à disposition,
- 28,5 % pour le service déchets ménagers, déchetterie, tri sélectif
- 16,5 % sur les travaux communaux hors dotations annuelles
- 12,80 % sur les différents équipements et propriétés de la communauté de communes
- 11,50 % sur la base de Plein Air
- 1 % sur l'assainissement.

Des missions complémentaires peuvent être confiées à la direction des infrastructures et de l'environnement. Je pense en particulier à celle qui est en cours actuellement "l'élaboration des plans de mise en accessibilité des voiries et espaces publics".

Sous la responsabilité de chaque maire, les différents groupes de travail vont définir les périmètres à prendre en compte.

Après l'étude de ces périmètres qui aura pour but d'étudier les déplacements des personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, poussette, personnes non voyantes, etc.), la commission intercommunale d'accessibilité se réunira pour l'examen des données.

L'objectif est de rendre, vers la fin avril, les 14 plans d'accessibilité et ensuite chaque maire aura la responsabilité finale des futurs aménagements à programmer dans le temps.

En conclusion, je réponds à votre question : l'activité ne manque pas.



Communauté de
Communes de
Montrevel-en-Bresse

Propos recueillis par Marguerite Pontet

De bons chiffres pour la Plaine Tonique et pour notre commune

Depuis la mise en place de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté de Communes de Montrevel, les tonnages d'emballages, de papier et de verre ont augmenté régulièrement pour atteindre en 2008, 269 tonnes d'emballages, 404 tonnes de papier et 611 tonnes de verre.

Les tonnages d'ordures ménagères mises en centre de stockage sur le site de la Tienne à Viriat sont régulièrement en baisse, passant ainsi de 3520 tonnes de déchets enfouis en 2001 contre 2280 tonnes en 2008.

Ces très bons résultats ont été obtenus grâce à la volonté de tous et au professionnalisme des chauffeurs et agents de collecte qui respectent ainsi la volonté des élus de réduire

considérablement nos tonnages de déchets enfouis et de collecter un maximum de déchets recyclables par le biais des 37 points d'apports volontaires répartis sur notre territoire.

Ces choix nous permettent aussi de nous inscrire dans les préconisations faites lors du Grenelle de l'environnement pour réduire les tonnages d'ordures ménagères à traiter.

La vente de composteurs individuels se poursuit et peut aussi permettre à chacun de réduire le poids de sa poubelle (les déchets organiques représentent 30% du poids de nos poubelles) tout en fabricant son propre compost (idéal pour les plantations).

Avec Organom, le syndicat de traitement de nos déchets, les collectivités

adhérentes vont travailler sur d'autres solutions pour continuer sur cette lancée. La réduction à la source, c'est-à-dire éviter de produire des déchets va être le nouveau challenge de notre collectivité. Ce travail va se faire sur deux axes :

- un choix sur l'emballage lors de vos achats divers (ex éviter les doses individuelles)
- réduire les apports de divers et encombrants en déchetterie par la réutilisation ou le don d'objets.

La Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse réfléchit déjà à la sensibilisation sur ces thèmes auprès des scolaires et du grand public.

Nous devons donc maintenir nos efforts en faveur du tri et de l'environnement.

Nous vous rappelons que si vous avez des questions sur le tri ou la collecte des ordures ménagères vous pouvez contacter l'ambassadeur du tri de la Communauté de Communes au 04 74 30 80 06.





Réalisés en 2009



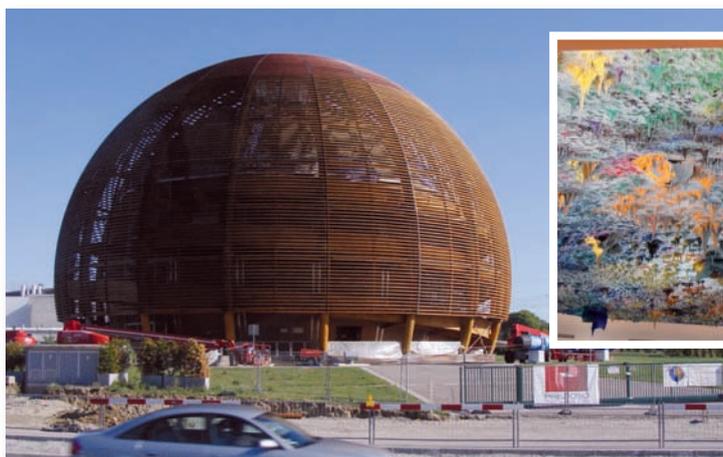
Anthony RENOUD

Durant les mois d'été, Anthony a travaillé aux côtés de notre employé communal. Recruté dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (contrat aidé) pour une durée de six mois, Anthony est venu seconder l'employé communal pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments, du fleurissement, etc.

Ce contrat aidé a permis à Anthony d'avoir une formation complémentaire et à la commune un allègement des charges financières.



Journée Découverte du CERN et de l'ONU



Programmée, déprogrammée et reprogrammée, cette journée a enfin eu lieu. Elle a rassemblé les élus des mandats successifs depuis 1989 ainsi que les personnels en activité et en retraite.

La matinée a été consacrée à la visite du CERN implantée pour sa plus grande partie en France. La découverte de l'ONU a eu lieu l'après-midi.



Elus médaillés

En marge de la journée de visite du CERN et de l'ONU, la médaille d'honneur départementale communale d'argent a été remise aux différents élus ayant servi pendant 20 ans.

Cette manifestation s'est déroulée en toute simplicité autour d'un bon repas où chaque participant a pu se remémorer, le chemin parcouru.

Le maire a adressé un mot particulier à chacun sans oublier les collègues élus trop tôt disparus.





Réalisés en 2009



les travaux

la résidence "Les Ecorces"

La SEMCODA s'est portée acquéreur en début d'année 2008 de la parcelle appartenant aux héritiers de Monsieur Roger BROYER au centre du village.

Un projet de 5 logements locatifs sur deux niveaux et quatre garages est en cours de réalisation. Il est composé 3 T.3 et 2 T.2 d'une surface moyenne de 73 m² à 52 m².

La livraison est programmée à la fin du 2^e trimestre 2010.



Urbanisme toujours a l'entrée ouest du village, face au lotissement « le petit champ »

L'étude du projet conduit avec Bourg Habitat est en cours.
Le cahier des charges a été rédigé pour le concours d'architectes, conformément à l'A.E.U. qui a été finalisée en 2009.
Pour mémoire, Le "Clos des Erables" proposera une vingtaine de logements.
A ce jour, la répartition entre locatifs, locations accession et lots libres n'est pas définie.

Propositions de principes de composition



Octobre 2009, version définitive



Réalisés en 2009



Cour d'Ecole

Le déplacement de la cour d'école, à l'est du bâtiment scolaire a été réalisé courant 2009.

Il reste à ce jour quelques aménagements et équipements à mettre en place en relation avec les utilisateurs.

Le montant des travaux s'est élevé à 84.000 €.

L'appropriation de ce nouvel espace oblige chacun à revoir ses habitudes, ce qui n'est pas évident !

Formulons l'espoir que la chance d'avoir de tels équipements à disposition soit comprise par tous !



Chargeur



Dans la continuité de l'équipement de matériels pour l'entretien du patrimoine communal, un chargeur frontal équipe dorénavant le tracteur.

Cet équipement pourra évoluer à moyen terme vers un matériel complémentaire pour le déneigement.

Le choix s'est porté vers un matériel d'occasion proposé par les Etablissements Bouilloux Petit à Curtafond pour la somme de 5980 €.

Epanchage des boues de la lagune

Après la réalisation du plan d'épandage des boues par la chambre d'agriculture, conformément aux textes en vigueur, l'épandage a pu se réaliser cet été.

Le coût total supporté par le budget annexe assainissement s'élève à 8.317 € (1.950 € pour l'épandage et 6.367 € pour la réalisation du plan).



Portail sapeurs pompiers

Motorisation de l'ouverture du portail : 1.770 €



le Cimetière

Au fil des années, la gestion des emplacements du cimetière devenait de plus en plus ardue.

Nous disposons du registre papier ouvert au cours de l'année 1928 et des titres de concessions pour certaines débutant en 1880.

Le plan fait au crayon sur plusieurs feuilles volantes était, quant à lui, très loin d'être à jour.

Après avoir effectué un recensement précis des tombes et supprimé avec l'accord des familles proches ou éloignées pratiquement tous les monuments en état d'abandon, un relevé topographique a pu être réalisé.

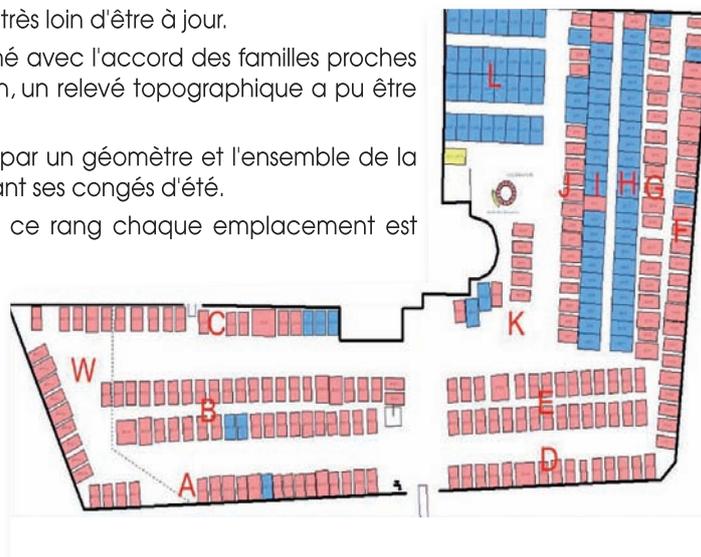
Cette numérisation a été effectuée pour le relevé topographique par un géomètre et l'ensemble de la saisie et recherche des dossiers en interne par une étudiante pendant ses congés d'été.

Dorénavant, chaque rang dispose d'une lettre et à l'intérieur de ce rang chaque emplacement est numéroté.

Un historique de chaque emplacement est en cours de finalisation.

De plus, nous disposons aujourd'hui des lieux et nombre d'emplacements non réservés à ce jour.

L'évolution prochaine du cimetière sera d'envisager, une éventuelle extension en tenant compte des nouveaux souhaits de mode de sépultures ainsi que de l'ensemble des contraintes administratives en vigueur.



Cœur de village

Au fil des années, l'urbanisation au village a conduit les élus précédents et actuels à engager une réflexion sur l'aménagement du cœur de village.

Après quelques balbutiements qui ont allongé les délais, le constat d'un nécessaire aménagement est devenu incontournable. Cette opération devra prendre en compte :

- le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et de la défense incendie,
- l'encastrement du réseau basse tension d'alimentation électrique,
- l'encastrement du réseau France Télécom,
- le déploiement du réseau fibre optique,
- le renouvellement de l'éclairage public,
- la réduction de la vitesse des usagers de la voie roulante,
- le déplacement des personnes à mobilité réduite et des piétons,
- le déplacement du calvaire,
- l'encastrement d'une ligne moyenne tension traversant la partie urbanisée nord-ouest du village,
- l'accessibilité du tri sélectif,
- l'arrêt sécurité des transports en commun, etc.

Un avant projet sommaire détaillant les grands principes d'aménagement et reprenant le schéma d'orientation créé en 1997 intitulé "Curtafond Horizon 2005/2010" a été réalisé par la Direction Départementale des Territoires.

Les différents bureaux d'études ont été retenus ; les priorités et choix d'aménagement définitif devraient être pris prochainement.

Cet important dossier nécessitera une coordination sans faille ; elle devra prendre en compte l'intervention de nombreux partenaires : bureaux d'études et entreprises.

- pour le compte du Syndicat Veyle-Reyssouse-Vieux Jonc
- pour le compte du Syndicat d'électricité (basse tension, moyenne tension, France Télécom)
- pour le déploiement Fibre Optique (réseau transport et desserte)
- pour le compte de la commune (éclairage public)
- pour le compte de la commune (déplacement de personnes à mobilité réduite et piétons)

Les différentes interventions vont s'étaler sur plusieurs années en fonction des programmations et disponibilités financières de chacun des intervenants.

La réfection de la bande roulante ne pourra être programmée qu'à la fin des différents travaux.



Le SIVOS, c'est quoi ?



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
de Confrançon et Curtafond

Missions

Le S.I.VO.S a pour but :

- l'organisation,
- la gestion,
- la coordination des services scolaires des deux communes.
- l'acquisition du matériel, outillage et mobilier.

Chaque commune reste propriétaire pleine et entière de l'immobilier scolaire sur son sol.

Le S.I.VO.S est constitué de 10 élus représentants de chacun des conseils municipaux, de façon égale, et ceci pendant toute la durée du mandat.

Le Personnel

Dans les compétences du SIVOS, il y a également l'emploi et la gestion du personnel ATSEM et du personnel chargé du nettoyage des locaux scolaires.

Ainsi les enfants scolarisés sont sous la responsabilité du SIVOS, le matin entre 8h10 et 8h20, pendant l'interclasse du midi pour ceux qui mangent à la cantine, en dehors du temps du repas où la responsabilité est transférée au restaurant scolaire et le soir

Autres compétences

Le S.I.VO.S est chargé d'organiser et d'assurer la garde des enfants scolarisés, les jours de grève des enseignants.

Le S.I.VO.S est représenté à chaque conseil d'école en plus et indépendamment de chaque municipalité qui délègue un ou plusieurs représentants.

Les membres du S.I.VO.S ont à cœur de maintenir une relation privilégiée forte avec tout le personnel enseignant, de travailler avec celui-ci de façon efficace, rigoureuse mais néanmoins conviviale.

Le S.I.VO.S est aussi en contact étroit avec la communauté de communes pour aider à la vie scolaire, notamment la possibilité des classes de Curtafond, à se rendre au nouveau gymnase de Confrançon, pendant le temps scolaire.

Sont membres du SIVOS

Pour la commune de Confrançon

- Madame Martine Mathy, Présidente
- Madame Christiane Colas,
- Madame Marie-Claude Félix,
- Madame Laure Perréal,
- Monsieur Hervé Colas.

Pour la commune de Curtafond

- Monsieur Jean-Pierre Luciani, Vice-Président
- Madame Jeanine Lamberet,
- Madame Laurence Pontet,
- Monsieur David Broyer,
- Monsieur Guillaume Lièvre.

Financement

Le budget du SIVOS est entièrement assuré par les deux communes. Celles-ci financent au prorata du nombre d'élèves résidant sur chaque commune.

Le budget du SIVOS prend à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement de la vie scolaire (hormis le personnel enseignant) tel, par exemple : l'eau, les combustibles, les fournitures scolaires, l'achat et la maintenance des photocopieurs qui viennent d'être renouvelés pour les deux écoles de nos communes.

L'informatisation récente (l'école numérique rurale) à l'école de Confrançon a été financée pour moitié par l'Etat et le SIVOS.

La création de la nouvelle cour de l'école à Curtafond a été financée intégralement par le budget de cette commune, car il s'agit d'un bien immobilier.

Exemple pour l'année 2009, le besoin en financement pour le budget du SIVOS était de 139.749,94 € pour un effectif de 215 élèves, soit 650 € par élève.

144 élèves résidaient à Confrançon soit pour le budget de cette commune, $144 \times 650 \text{ €} = 93.600 \text{ €}$

71 élèves résidaient à Curtafond d'où une charge pour la commune de $71 \times 650 \text{ €} = 46.150 \text{ €}$

Les effectifs sont pris en compte au 1^{er} janvier de chaque année, soit dans l'exemple précédent au 1^{er} janvier 2009.

Le S.I.VO.S subventionne le restaurant scolaire. Pour l'année 2009, le montant accordé était de 5.311,53 €

SIVOS



Bienvenue à notre jeune association

Jeune par son âge car née en mai 2009, et jeune par ses membres puisqu'ils ont entre 12 et 16 ans.

Notre commune ayant un pourcentage non négligeable de jeunes (près de 10%), M. le Maire a demandé à la commission chargée de la jeunesse de réfléchir à la manière de réunir nos jeunes afin qu'ils deviennent des interlocuteurs à part entière.

C'est avec l'aide de parents, de membres du monde associatif qui ont répondu présents sans hésitation, les conseils avisés de l'animateur jeunesse de la Communauté de Communes, Julien PROTHIÈRE... et après un an de gestation, qu'un groupe de jeunes motivés par le projet s'est formé.

Ils ont choisi un mode de fonctionnement autonome par le biais d'une junior association avec, comme encadrants adultes :

- deux représentants de la municipalité : Catherine BRIEN et Janine LAMBERET
- deux représentants du monde associatif : Séverine BREVET et Philippe DONGUY
- deux parents : Agnès BROYER et Emmanuel ARBEY
- ainsi que Julien PROTHIÈRE

Notre but : leur faire découvrir la vie associative et citoyenne, garder et développer le dialogue ado-adulte et les accompagner modestement à entrer dans le monde des adultes, sans bien sûr empiéter sur l'autorité parentale qui s'exerce tout naturellement avec ces jeunes puisqu'ils sont tous mineurs.



Nous souhaitons longue vie à cette association qui a déjà bien travaillé.

Ils ont déjà quelques actions à leur actif mais, qui mieux qu'eux, peut en parler. Aussi, nous leur laissons la parole :

« Après la sollicitation des adultes, nous avons décidé de relever le challenge en créant notre association « Curtaf'fait un bond ». Cette dernière fait partie du réseau national des juniors associations dont le siège est à PARIS, avec un correspondant local : Sylvain BOUTTIER.(représentant UFOLEP-USEP).

Elle fonctionne de la façon suivante :

- On été élus trois référents : Jennifer ROZIER, Jérémy DONGUY, Emilien SURACE.
- Ainsi que deux trésorières : Mélanie DONGUY, Doriane SURACE.

Notre association regroupe les jeunes de 12-16 ans de notre commune.

Pour y adhérer, il faut avoir acquitté la cotisation d'un montant de 2 €, fournir une autorisation parentale ainsi que signer le règlement de la salle des jeunes.

Nous avons inauguré nos locaux mis

à disposition par la municipalité le 16 mai 2009, en présence de Monsieur Jean-Pierre ROCHE, Président de la Communauté de Communes.

Durant cette inauguration, nous avons organisé une tombola.

Nous avons aussi participé à deux manifestations :

- Le concours de labour
- Les illuminations

Pendant l'année 2009, nous avons porté nos efforts sur l'aménagement du plateau sportif.

Nous avons également avec l'aide précieuse de Emmanuel ARBEY restauré une table de ping-pong et un baby foot.

De plus nous avons apporté notre aide à la commune de JAYAT qui voulait se lancer dans la création d'un club des jeunes.

Pour cette nouvelle année, nous avons comme projet principal l'aménagement de la salle, ce qui nous amènera sans doute à imaginer d'autres actions..»





Voyage au pays des Belles Lettres _____ rencontre avec un calligraphe



Lundi 16 mars 2009, Abdou AMRI est venu dans notre classe de CE2 pour nous faire découvrir la calligraphie arabe.

Avec lui, on a essayé d'écrire notre prénom en formant de belles lettres arabes avec des calâmes, des stylos japonais, du carton et des encres colorées.

C'était dur car l'alphabet est différent, il faut écrire de droite à gauche, il faut être très concentré...



Avec des bouts de cartons, il nous a appris à faire des gouttes magiques... Que la matinée a été belle!

Grâce à Abdou, nous avons découvert son pays d'origine : le Maroc.

Nous avons lu des contes des pays du Maghreb.

Le vendredi, nos parents sont venus découvrir nos différents travaux et ils ont pu déguster des pâtisseries marocaines.

إيدالينا

Action Citoyenne

Cette année encore, le **développement durable** est au cœur des apprentissages. Les élèves de CM2 sont déjà très sensibles à ce sujet et se sont prêtés avec plaisir, jeudi 2 avril, au grand nettoyage de printemps du village de Curtafond.

Cette action, organisée en lien étroit avec la mairie de Curtafond, leur permet, durant tout un après-midi, de se rendre compte de la quantité de déchets rejetés par les hommes. Même s'ils ne s'attendaient pas à ça !!!

A 13h30, tout le monde était prêt, les enfants, des membres du conseil municipal, la maîtresse... Les enfants avaient amené chacun un gilet de sécurité, les membres de la mairie avaient fourni les sacs poubelle et les gants ; ainsi, nous pouvions partir nettoyer ce joli village !

Et pendant plus de 2 heures, les élèves se sont appliqués à traquer et ramasser le moindre déchet qu'ils découvraient.

Ce fut un après-midi agréable, les enfants étant motivés et intéressés par cette sortie d'un genre particulier... Oui, bon, il faut bien l'avouer, certains en ont profité pour ramasser quelques bouquets de fleurs aussi...

En rentrant en classe, nous avons trié ce qui était recyclable : ça fait du bien de faire une bonne action, mais il va falloir continuer !





Contrat Educatif Local



L'an dernier, nous vous avons présenté le contrat éducatif local (CEL), contrat signé entre la Communauté de Communes et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Son but est de faire découvrir, en dehors du temps scolaire, des activités sportives ou culturelles, en développant les liens inter-générationnels, la citoyenneté et le respect de l'environnement. Au cours de l'année scolaire 2009- 2010 :

- Les pompiers de Curtafond ont proposé une sensibilisation aux risques domestiques (15 enfants)
- Le groupe Pâte à Trac, une initiation au théâtre (10 enfants)
- Le Cavalier Fou Bressan accueille 7 enfants intéressés par les échecs
- Le Comité de Fleurissement a reconduit, pour 10 enfants, son initiation à la culture florale.

Deux animations intercommunales avec:

- La découverte de la pêche, qui a rassemblé 3 enfants du RPI
- La découverte du rugby, un enfant

Cela représente 36 enfants pour le RPI. (regroupement pédagogique intercommunal)

Le financement est assuré intégralement par la Communauté de Communes et représente, pour notre Commune, la somme d'environ 1 617 €(estimation à ce jour)

Ce mode d'activités vous intéresse, vous avez envie de faire découvrir votre savoir-faire... pourquoi pas tricot, couture, broderie, pétanque, poterie, belote, vannerie, apprendre « à conter »... bref partager et transmettre votre savoir à la nouvelle génération ?

Contactez Catherine BRIEN, Maire-Adjoint, à la Mairie de Curtafond.



Centenaire du CPI de Curtafond



Le 26 août 1909 était créée « la subdivision des sapeurs-pompiers » elle comprenait 15 membres.

A l'époque, les interventions en incendie s'effectuaient avec « pelle, seau.. » puis la pompe à bras est apparue, au fil des années la progression est telle que les engins motorisés prennent le relais.

Cent ans après, le centre de première intervention (CPI) dispose d'un VPI véhicule de première intervention avec réserve d'eau et motopompes.

Les sapeurs-pompiers sont formés aux gestes de premiers secours en équipes et suivent des formations continues tous les ans.

Depuis fin 2008 le CPI est équipé d'une trousse de secours (Défibrillateur Automatique Externe, oxygénothérapie, colliers cervicaux, compresses...)

Les manœuvres mensuelles sont effectuées avec la motopompe, établissement LDV (Lance à Débit Variable) pour le maintien des acquis en incendie.





Comité de Fleurissement



En 1959, Robert BURON, alors Ministre des Transports et du Tourisme, incite les Français à fleurir villes et villages. Le Département de l'AIN n'était pas en reste puisque depuis 1951, il organisait un concours de fermes fleuries.

Aujourd'hui, il fait partie des 18 départements détenteurs du trophée des départements fleuris, distinction attribuée tous les cinq ans et qu'il possède depuis 1990.

C'est également cette année là que le Comité de Fleurissement de Curtafond voit le jour. Tout était à faire : implantation et création de massifs, système d'arrosage, choix des plants, organisation du travail... L'équipe alors en place progresse d'année en année jusqu'à obtenir la première fleur en 2000.

Aujourd'hui comme hier, la préoccupation du Comité reste l'embellissement du village, qu'il soit accueillant pour ses habitants comme pour ceux qui le traversent. L'équipe de 11 personnes ainsi que quelques riverains s'affairent au printemps, à préparer la terre qui va accueillir les plantations d'été. Certaines plantes sont récupérées d'une année sur l'autre et engrangées pour l'hiver à l'abri du gel. D'autres sont semées par nos soins mais la plupart sont achetées prêtes à planter.



Le choix des massifs est fait dès l'automne pour le printemps suivant. Le mois de mai voit débarquer environ 1800 plants et toute l'équipe est mobilisée pendant deux jours.

Les variétés changent au fil des années, de nouvelles apparaissent, plus adaptées aux exigences liées au développement durable, moins gourmandes en eau et plus vivaces.

Les graminées se montrent un peu partout tels les miscanthus ou les molinas persistant jusqu'au cœur de l'hiver, ne nécessitant qu'une simple taille au printemps. Euphorbes, eupatoires ont leur heure de gloire selon la saison. Les légumes sont apparus : ici des choux noirs de Toscane, là des côtes de bettes à carde rouge ou jaune, ou encore les cardons.

Dahlias, cannas nous ravissent d'une année sur l'autre et prennent le pas sur les annuelles qui ont encore la part belle car ce sont les plus florifères en été.

Les asters, chrysanthèmes, sedums, sternbergias et autres prolongent la saison jusqu'à fin novembre

Autre nouveauté, certains massifs se sont vus recouverts de paille ou d'herbe de tonte afin de réduire l'évaporation par temps chaud et de limiter les binages, le dos des jardiniers ne s'en plaindra pas.

Le fleurissement évolue vers une occupation du sol plus longue dans l'année, avec un mélange de vivaces à feuillage persistant en automne et en hiver, et des annuelles pour assurer une floraison maximale en été.



Afin de transmettre leur passion aux plus jeunes, il faut penser à la relève ! Les membres du comité ont profité du Contrat éducatif local pour proposer aux jeunes des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 une initiation à la culture florale : huit enfants en ont bénéficié en 2009 et 10 attendent la saison 2010

Tout ceci n'est évidemment possible que grâce au soutien financier de la commune, du travail d'Eric qui arrose et entretient les espaces verts, aidé cet été par Anthony, et bien sûr, des membres du Comité qui, chaque jeudi, piochent, taillent, nettoient, scrutent chaque plant et chassent sans pitié les intruses que sont les mauvaises herbes.

Notre saison se termine par le concours de belote, manifestation qui remporte toujours son franc succès, les excellentes pâtisseries que l'on peut déguster n'y étant sans doute pas étrangères

2010 fêtera les 20 ans du Comité de Fleurissement, occasion de découvrir de nouvelles variétés, sous, nous l'espérons, le soleil.



Une histoire d'avenir

En 1859, un jeune suisse du nom d'Henry Dunant découvre le champ de bataille de Solferino, en Italie, les horreurs de la guerre, les blessés abandonnés à leurs souffrances. Après avoir lui-même organisé les secours, il propose de créer des sociétés de secours civiles susceptibles de se préparer, en temps de paix, à venir en aide à tous les soldats blessés et malades sans distinction. Grâce à une détermination et une volonté sans faille, il réussit en quatre ans à peine, à convaincre les puissants qu'un monde de progrès ne peut se passer de fraternité, de solidarité.

La Croix Rouge est née...

La Croix Rouge Française dispense son aide dans le monde entier et répond à des besoins à court terme comme à long terme.

Cela englobe :

- L'aide d'urgence,
- La santé communautaire et l'assistance aux personnes
- La préparation aux catastrophes
- Les premiers secours (y compris la formation)
- Le rétablissement des liens familiaux dans les situations de crise
- La mobilisation des jeunes et des volontaires

Elle dispose d'établissements de soins fixes et mobiles. Ainsi, dans notre département, elle gère :

- A Hauteville : un foyer logement et le centre de rééducation fonctionnelle d'Angeville,
- A Bellegarde : une maison de retraite
- Et sur tout le département, un service d'aide-ménagères, disponible sur notre canton.

Le siège est à Bourg en Bresse (Tél. 04 74 23 39 87).



Délégation locale de Montrevel-en-Bresse

Elle regroupe les quatorze communes du canton. Une cinquantaine de bénévoles se dévouent à cette délégation, dont deux sur notre commune : Colette Rolly et Annick Gallet.

Les actions de la délégation :

- Une distribution alimentaire a lieu deux fois par mois, en collaboration avec les assistantes sociales
- Une distribution de vêtements, le premier et le troisième mardi du mois, de 10 h à 12 heures, Maison des Associations de Montrevel
- Fin Novembre de chaque année, une collecte alimentaire est assurée par les bénévoles dans les supermarchés et magasins du canton.

Les bénévoles de la Croix Rouge de notre commune remercient la municipalité de mettre à leur disposition les locaux de la mairie pour leur collecte annuelle. Merci également aux donateurs.

26 juin 2009

150 ans de la Croix Rouge

En mémoire d'Henry Dunant, les jeunes de 185 pays (249 français) se sont donné rendez-vous pour partager les valeurs de l'humanitaire à Solferino.





ADMR



*Parce que tout le monde
peut avoir besoin d'un coup de main*

L'ADMR du canton de Montrevel en Bresse intervient sur votre commune. Association du service à domicile, nous allions la force du bénévolat et l'efficacité d'un professionnalisme reconnu.



Le projet de l'association est simple

Aider toute personne sans discrimination, en respectant son autonomie, dans une action de proximité.

Animée par une équipe de bénévoles, ce sont 38 salariées qui réalisent des interventions à domicile auprès des familles, personnes âgées, personnes handicapées ou toute autre personne qui le souhaite des communes desservies par l'ADMR du Canton de Montrevel en Bresse.

Des services qui changent la vie

L'aide à la vie quotidienne est le cœur de l'activité de l'ADMR, de la simple prise en charge des travaux ménagers et quotidiens à une aide plus importante pour préserver l'autonomie des personnes. Les Aides à Domiciles et les Auxiliaires de Vie sauront réaliser les actes essentiels de la vie, apporteront un accompagnement adapté aux besoins identifiés en concertation avec les professionnels médico-sociaux.

L'action socio-éducative : les familles ont parfois besoin au cours de différents événements de leur existence d'un soutien à la prise en charge du quotidien. Les professionnelles de l'ADMR et en particulier les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) assurent par leur travail une action préventive et réparatrice.

La téléassistance : un médaillon ou un bracelet permet à toute personne en difficulté ou non de rentrer en contact avec la centrale d'écoute « FILIEN » qui peut prévenir famille ou service d'urgence ou simplement écouter et créer un contact humain.

Le portage de repas : pour les personnes qui le désirent l'ADMR livre à domicile les repas commandés, chacun pouvant choisir le nombre de repas qu'il souhaite que nous lui livrions dans la semaine.

Le service mandataire : pour les particuliers employeurs. La famille est légalement employeur mais elle donne mandat à l'ADMR pour la gestion administrative de sa ou ses employées de maison.

Nouveaux services : bientôt des services de jardinage et petits bricolages seront mis en place.



Pour tout renseignement vous pouvez contacter le secrétariat :

ADMR du Canton de Montrevel en Bresse

10 rue du 19 mars 1962 - 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Tél : 04-74-30-89-07 - E.mail : admr.montrevel@orange.fr

Permanence :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mercredi : de 9 h à 12 h



Des règles indispensables pour tous



les Animaux

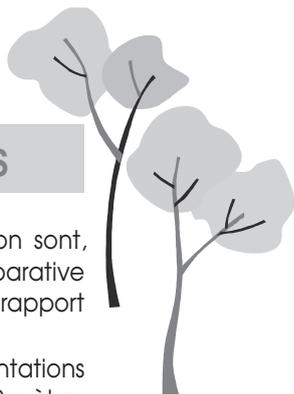


Qu'ils soient animaux de compagnie, gardiens ou de chasse, ces animaux ne doivent pas divaguer, ni sortir des propriétés au passage des voitures, des cyclistes ou des piétons. Les aboiements intempestifs sont interdits (colliers anti-aboiements, dressage...). Tout chien de 1^{re} catégorie et de 2^e catégorie doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

les Plantations

Les distances de plantation sont, par rapport à la limite séparative de deux propriétés ou par rapport à la voie publique :

- de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- de 0,50 mètre pour les autres plantations (arbustes, haies)



le Bruit

(arrêté préfectoral du 10 avril 1990)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



l'Élagage des haies



A toute époque de l'année et par rapport au niveau de la chaussée, la hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres dans les alignements droits et 1 mètre dans toutes les courbes sur une longueur de 30 mètres avant et après celle-ci.

le Brûlage des déchets végétaux



Afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbre est autorisé dans les communes rurales sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée
- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre
- à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures
- il doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne et est interdit les jours de grand vent.

Le Code de l'URBANISME vous fait obligation de déposer, préalablement à tous travaux, une demande en mairie.

Catégories de construction ou de travaux projetés	Permis de construire à demander	Déclaration préalable à déposer	Projet architectural (volet paysager) à joindre au dossier	Recours obligatoire à l'architecte
• Constructions neuves (article L.421-1 du Code de l'Urbanisme)	OUI		OUI	OUI (si + 170 m ² SHON)
• Travaux d'extension créant une S.H.O.B. supérieure à 20 m ²	OUI		OUI	OUI (si + 170 m ² SHON)
• Travaux modifiant la destination ou l'aspect extérieur des constructions existantes (article L.421-1 du Code de l'Urbanisme)	OUI		OUI	OUI (si + 170 m ² SHON)
• Vous réalisez pour vous-même : (article R.421-1-2 du Code de l'Urbanisme) - une construction à usage non agricole (moins de 170 m ² de S.H.O.N.) - une construction à usage agricole (moins de 800 m ² de S.H.O.N.)	OUI		OUI	
• Travaux de ravalement (articles L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme)		OUI	OUI	
• Travaux d'extension créant une S.H.O.B inférieure ou égale à 20 m ² pour : balcon, abri de jardin, garage, atelier bricolage, etc... (art. L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme)		OUI	OUI	
• Piscine non couverte (art. L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme)		OUI	- Plan de situation - Plan de masse - Représentation du projet	
• Edification de clôtures (articles L.441-2 et R.421-1-9 ^e et R.441-3 du code de l'Urbanisme)		OUI	- Plan de situation - Plan de masse - Croquis de la clôture Précision (nature des matériaux)	
• Modification des toitures, vitrines ou ouvertures de fenêtres		OUI	OUI	
• Busage de fossé		OUI		
• Création de plan d'eau de toute surface, forages, puits		OUI		
• Travaux à proximité de conduites de gaz ou de lignes électriques		OUI (DICT)		

S.H.O.B. (Surface Hors Oeuvre Brute) : surface de tous les planchers d'une construction y compris l'épaisseur des murs à laquelle s'ajoutent les surfaces dites non habitables (garages, terrasses, etc...)

S.H.O.N. (Surface Hors Oeuvre Nette) : S.H.O.B. moins les surfaces de garages, terrasses, balcons, combles non aménageables, etc...)



Mairie

04.74.30.41.82 - Fax : 04.74.30.42.93

E.mail : commune.curtafond@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 16h00 à 19h00

Permanence du maire ou d'un adjoint : le samedi de 10h30 à 12h00

Service public

(réponses à vos questions administratives) : 3939 ou service-public.fr ou ain.pref.gouv.fr

Equipement de Bourg en Bresse

(Antenne Bresse Revermont) : 04.74.45.63.37

M^{me} Serbera ou Mme Gracio

Le mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Poste de Polliat

04.74.30.42.30

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00, le samedi de 8h30 à 11h45

Levée du courrier : semaine 16h00, samedi 11h45

Assistantes sociales

• M^{lle} Mauron Point Accueil Solidarité de Montrevel : 04.74.25.40.88.

Permanences : le mardi et le jeudi matin sur RV

• M^{me} Chabroud (MSA) Permanence : le mardi de 9h00 à 12h00 à St Trivier de Courtes 04.74.30.73.07 le 4^e mardi du mois au Point Accueil Solidarité de Montrevel

Monsieur le Curé

Ishaq Barkat : 04.74.30.92.35

Internet : Groupement Paroissial d'Attignat

Permanences mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 11h30, samedi 9h00 à 12h00

Maison des Paroisses à Attignat

Messes à Curtafond à 9h00 le 4^e dimanche du mois

Conciliateur de justice

(problèmes de voisinage...)

Permanence le dernier jeudi du mois de 14h30 à 17h00 à la mairie de Montrevel en Bresse sur RV 04.74.25.68.96

Point Information Jeunesse

6 rue du 19 mars 1962

01340 Montrevel en Bresse

06.72.25.35.95

E-mail : pij@cc-montrevelenbresse.fr

Blog : pijccm.over-blog.com

Animateur : Julien Prothière

Heures d'ouverture : mardi 10h30 à 12h, mercredi 12h30 à 18h, vendredi 17h à 20h, samedi matin sur RV, samedi de 14h à 16h

Admr

Association du Service à Domicile

10 rue du 19 mars 1962

01340 Montrevel en Bresse

04.74.30.89.07

E-mail : admr.montrevel@orange.fr

Adapa

Aide à Domicile pour Tous

Contact : Magalie Rozier 04.74.45.78.65

E-mail : m.rozier@adapa01.com

Infirmières

06.07.06.75.69 (cabinet de Polliat)

Permanence sans RV tous les jours de 8h à 8h30 sauf samedi et dimanche

Transports en commun

Le marché de Montrevel en Bresse le mardi est desservi par car à 8h45 au village

Ligne Bourg en Bresse - Mâcon (118) : arrêt à Chérinal (garage Givord), horaires en mairie, site internet : www.car.ain.fr

Ramassage des ordures ménagères

Tous les lundis à partir de 6h00, sauf les hameaux de Servignat, La Chevinière et Poincet tous les jeudis à partir de 10h00

Déchetterie intercommunale à Polliat

04.74.30.42.98

Ouverte :

• du 4 avril au 2 octobre : les lundis, mercredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et les vendredis de 13h30 à 19h00

• du 3 octobre au 3 avril : les lundis, mercredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et les vendredis de 13h30 à 18h00

Déchetterie intercommunale à Etrez

04.74.30.84.03

Ouverte : les lundis, mercredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00.

Bibliothèque de Curtafond

Permanences le samedi de 10h30 à 12h00 et le mardi de 16h30 à 18h00

Médiathèque de la Communauté de Communes de Montrevel

Ouverture le mardi de 10h00 à 11h30, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Taxi Gérald Alonso

Contact téléphonique jour et nuit, 7 jours sur 7 : 06.84.46.30.01 - 04.74.21.98.53

Sapeurs Pompiers de Curtafond

- Philippe Donguy (Chef de Corps), Les Mûres 04.74.25.75.15 ou 06.31.97.26.06
- Antoine Surace, Les Mûres 04.74.25.72.89
- Robert Greffet, Planchemelle 04.74.25.73.34
- André Garmont, Le Village 04.74.25.73.84 ou 06.76.22.58.35
- David Broyer, Le Village 04.74.25.73.65 ou 06.29.65.69.85
- Philippe Chanut, Clos Nallet 04.74.25.73.86
- Pascal Mazuir, Les Brouilles 04.74.25.71.81
- Jean-Yves Pomathios, Les Brouilles 06.78.57.81.58
- Didier Brevet, Beauvert 04.74.25.72.64 ou 06.81.52.54.68
- Jean-Michel Sibelle, La Chevinière 04.74.25.72.49
- Gilbert Forey, Poincet 04.74.25.71.50
- Eric Brevet, Poincet 04.74.25.74.28 ou 06.74.10.97.96
- Guillaume Jacquet, Clos Nallet 04.74.25.77.73 ou 06.75.08.53.03
- Guillaume Bernigaud, Riattez 04.74.25.72.19 ou 06.80.43.12.70
- Barbara Puthod, Servignat 04.74.25.70.79

Pompiers 18

Gendarmerie Montrevel en B. :

04.74.30.83.55 ou 17

SAMU 15

Centre anti-poisons

Hôpital Edouard Herriot : 04.72.11.69.11

Hôpital de Fleyriat à Viriat 04.74.45.46.47

Sida info-service

0.800.84.08.00 (24 h/24)

Fil santé jeunes

0.800.235.236 (8 h à 24 h)

SOS amitié 01.42.96.26.26

Drogues info-service

0.800.23.13.13 (24 h/24)

Allô enfance maltraitée

0.800.05.41.41 (24 h/24)

Allocaf 0.820.25.01.10 ou www.ain.caf.fr

EDF (information incident électrique)

0.891.67.13.01

Assistantes maternelles agréées

Véronique Bermyn, Clos Nallet, 04.74.25.73.80
Virginie Bramas, Cormassine, 06.18.11.31.50
Séverine Brevet, Beauvert, 04.74.25.73.25
Agnès Broyer, Le Village, 04.74.25.73.65
Maryline Drésin, Servignat, 04.74.25.74.81
Francine Foerstner, Impasse des Brouilles, 04.74.30.46.82

Crèche halte-garderie

de la Communauté de Communes « Câlins et Trotinettes » à Confrançon
Fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15 : 04.74.30.14.37

Tables et bancs

Location à 5 € la table + 2 bancs.
S'adresser au secrétariat de mairie.

Salle des fêtes (tarifs de location)

- Habitants de la commune
1 jour : 125 € - 2 jours : 165 €
Manifestation sans repas : 55 €
 - Extérieurs à la commune
1 jour : 220 € - 2 jours : 300 €
- La vaisselle est à louer à Curtafond
Cré'Anim : Stéphane Verne 04.74.24.86.45

Salle de réunion

location à 50 €

Associations de la commune

- **Restaurant scolaire de Curtafond-Confrançon** :
Christelle Paccoud 04.74.25.74.51
- **Garderie périscolaire** :
Corinne Bécaud 04.74.25.75.11
- **Sou des Ecoles de Curtafond-Confrançon** :
Séverine Brevet 04.74.25.73.25
- **Amicale des Sapeurs Pompiers** :
Guillaume Jacquet 04.74.25.77.73
- **Football Club** :
Jean-Marc Givord 04.74.25.73.75
- **Créa Céram** : Lucette Monchanin et Raymond Denis 04.74.25.81.87
- **Curtafond Cré'Anim** : Isabelle Ducret 04.74.25.71.26
- **Curtaf' fait un bond** : Jérémy Donguy - Jennifer Rozier - Emilien Surace
- **Club des Retraités** :
Roger Perrat 04.74.30.42.03
- **Bibliothèque** :
Claude Ferthet 04.74.25.73.94
- **Comité de Fleurissement** :
Catherine Brien 04.74.30.48.80
- **Société de Chasse** :
Jacques Bardet 06.87.95.96.81
- **F.N.A.C.A.** :
Désiré Bozonnet 04.74.30.45.94

Artisans et commerces de la commune

- **Michel Billoud (menuisier ébéniste)** :
04.74.50.07.30
- **Bouilloux Petit (garage agricole et motoculture)** : 04.74.25.74.02
- **Charmes de Bresse (bar restaurant traiteur dépôt de pain)** :
04.74.25.70.03
- **Flatot Electricité** : 04.74.25.76.34
- **Michel Givord (garage automobiles)** :
04.74.25.71.41
- **Jacquet Carrelage** : 04.74.30.43.00
- **Optima Confort (fabrication et vente de matelas)** : 04.74.52.40.13
- **Gilles Quoy (carreleur)** : 06.79.10.26.88
- **Gilles Riche (ébéniste)** : 04.74.30.11.93
- **PAM (pose aluminium métallerie)** :
04.74.25.47.07
- **Team Pneus** : 04.74.30.11.93
- **VD Création Daniel Vignon (conception à hébergement de sites internet...)** :
06.45.26.73.32



Commissions du Conseil Municipal



Voirie - Réseaux - Sécurité routière - Agriculture

M. Gilbert PELUS - M^{me} Jocelyne BAILLET - M. Didier BREVET -
M. Christian LABALME - M. Jean-Michel SIBELLE

Communication - Jeunesse - Petite enfance - Gestion espaces publics - Cadre de vie

M^{me} Catherine BRIEN - M^{me} Sylvie BREVET -
M^{me} Janine LAMBERET - M^{me} Laurence PONTET -
M^{me} Myriam SCAPPATICCI - M. David BROYER -
M. Thierry GIBAUD - M. Jean-Pierre LUCIANI

Affaires scolaires - Vie associative - Fêtes et cérémonies

M. Jean-Pierre LUCIANI - M^{me} Catherine BRIEN -
M^{me} Janine LAMBERET - M^{me} Laurence PONTET -
M. David BROYER - M. Guillaume LIEVRE

Entretien bâtiments et espaces publics - Signalétique - Terrain de sports

M. Jean-Michel SIBELLE - M^{me} Jocelyne BAILLET -
M^{me} Sylvie BREVET - M. Didier BREVET - M. Christian LABALME

Economie - Finances

M. Gérard GALLET - M^{me} Myriam SCAPPATICCI -
M. Thierry GIBAUD - M. Guillaume LIEVRE - M. Gilbert PELUS

Appel d'offres

M. Gérard GALLET - M^{me} Myriam SCAPPATICCI -
M. Guillaume LIEVRE - M. Gilbert PELUS



Coordonnées des Conseillers Municipaux



NOM	TÉLÉPHONE PERSONNEL	MAIL
1 - GALLET Gérard	04 74 30 41 87	ggallet.communcurtafond@orange.fr
2 - PELUS Gilbert	04 74 30 42 45	gilbert.pelus@wanadoo.fr
3 - BRIEN Catherine	04 74 30 48 80	catherine.brien01@Gmail.com
4 - LUCIANI Jean-Pierre	/	jean-pierre.luciani01@wanadoo.fr
5 - SIBELLE Jean-Michel	04 74 25 72 49	jm.sibelle@orange.fr
6 - BREVET Sylvie	04 74 25 70 04	yannick.brevet@wanadoo.fr
7 - GIBAUD Thierry	04 74 25 71 64	tfcs01@orange.fr
8 - BAILLET Jocelyne	04 74 30 45 91	jocebaillet@orange.fr
9 - LIEVRE Guillaume	04 74 30 45 53	lievre.guillaume@wanadoo.fr
10 - BREVET Didier	04 74 25 72 64	gaec.beauvert@orange.fr
11 - BROYER David	04 74 25 73 65	/
12 - LABALME Christian	04 74 30 47 67	carrosserielabalme@orange.fr
13 - LAMBERET Janine	/	leslamberet@orange.fr
14 - PONTET Laurence	04 74 25 71 25	charline.pontet@hotmail.fr
15 - SCAPPATICCI Myriam	04 74 21 37 53	myriam-scap@wanadoo.fr



Communauté de Communes

Titulaires : M. Gérard GALLET - M. Jean-Pierre LUCIANI

Suppléants : M^{me} Jocelyne BAILLET - M. Jean-Michel SIBELLE

Syndicat Veyle Vivante

Titulaire : M. Jean-Michel SIBELLE

Suppléant : M. David BROYER

Syndicat des Ecoles

M. Jean-Pierre LUCIANI (Vice-Président) -
M^{me} Janine LAMBERET - M^{me} Laurence PONTET -
M. David BROYER - M. Guillaume LIEVRE

Office du Tourisme

Titulaire : M^{me} Sylvie BREVET

Suppléant : M. Christian LABALME

Centre Communal d'Action Sociale

M. Gérard GALLET (Président) - M^{me} Sylvie BREVET - M^{me} Catherine BRIEN - M^{me} Janine LAMBERET - M^{me} Laurence PONTET -
M^{me} Colette ROLLY - M. Bernard ANTOINE - M. Jean COCHET - M. Jean-Marc GIVORD

Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Titulaires : M. Didier BREVET - M. Christian LABALME

Suppléants : M. Gilbert PELUS - M^{me} Jocelyne BAILLET

Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

M. Gérard GALLET

Commissions Communauté de Communes

Finances - Administration générale : M. Guillaume LIEVRE

Affaires sociales - Solidarité : M. Jean-Pierre LUCIANI

Tourisme : M^{me} Myriam SCAPPATICCI

Vie et accueil des entreprises : M. Gérard GALLET

Agriculture durable : M. Jean-Michel SIBELLE

Education - Jeunesse, sport et culture : M. Jean-Pierre LUCIANI et M^{me} Catherine BRIEN

Voirie : M. Gilbert PELUS





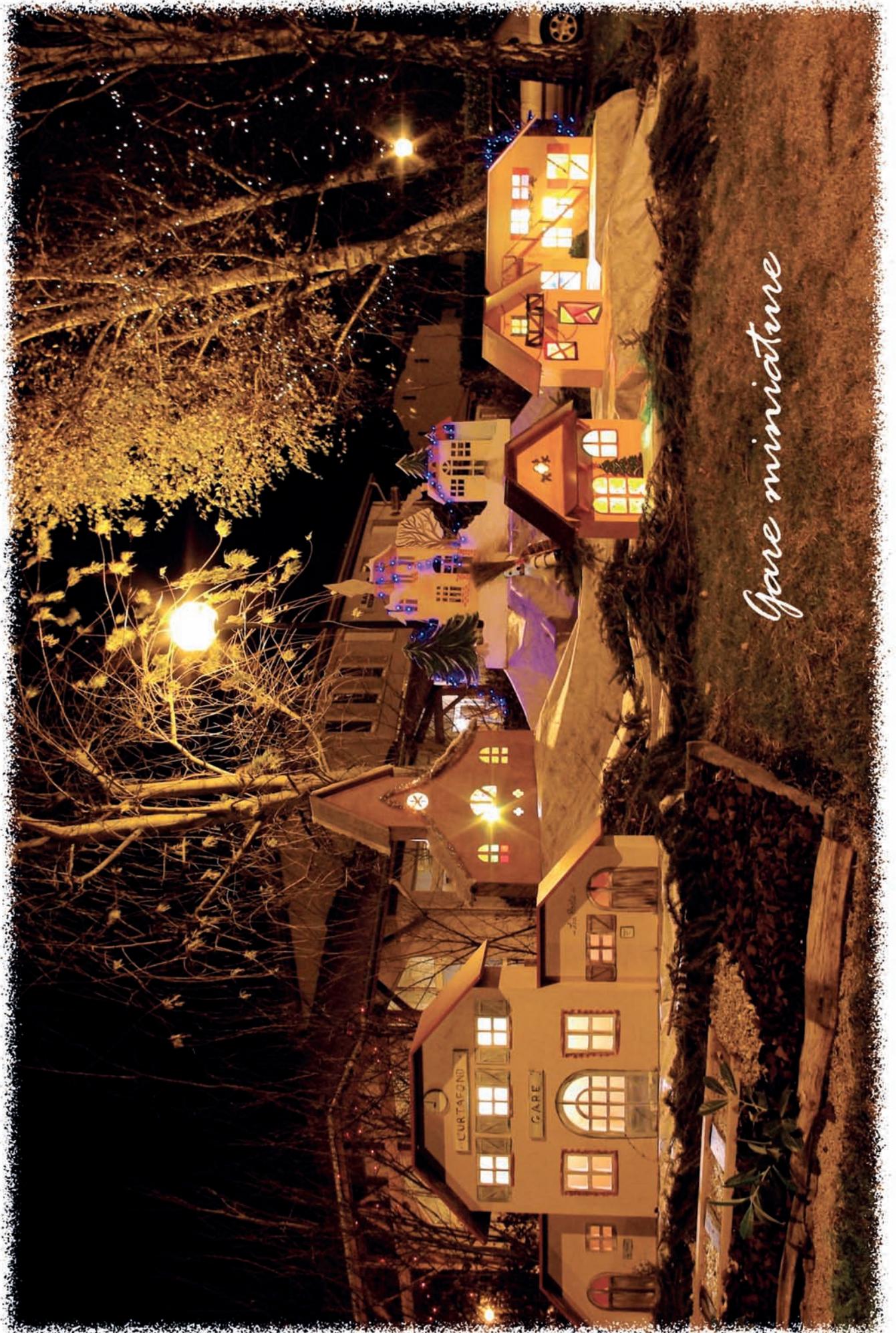
Comment obtenir, comment effectuer ?



PIÈCE	OÙ S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS OÙ PIÈCES À FOURNIR
Extrait ou copie d'acte de naissance, mariage ou décès	Mairie du lieu où s'est déroulé l'événement	Nom, prénoms, date de naissance + enveloppe timbrée pour envoi (éventuellement site internet de la mairie concernée)
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 3615 CJN Http://www.justice.gouv.fr/cjn/index.htm	Enveloppe timbrée pour l'envoi
Carte nationale d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile (délai environ 5 semaines)	2 photos récentes et identiques aux normes récentes, livret de famille ou copie d'acte de naissance, ancienne carte 1 justificatif de domicile récent, 1 timbre fiscal à 25 € <u>uniquement</u> en cas de renouvellement <u>et</u> impossibilité de présenter la carte à renouveler (connaître la date et le lieu de naissance des parents du demandeur)
Passeport (valable 10 ans, pour mineurs 5 ans)	Mairie équipée d'une « station passeports » : Montrevel en Bresse, Viriat, Bourg en Bresse...	Carte nationale d'identité, 1 copie d'acte de naissance, 1 justificatif de domicile récent, ancien passeport, timbre fiscal à 89 € (45 € pour mineur de plus de 15 ans, 20 € pour mineur de moins de 15 ans), enlever 3 € si 2 photos apportées***
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou mairie du domicile	Nom, prénoms, date et lieu de mariage, et de naissance des enfants
Carte d'électeur (inscription)	Mairie du domicile (toute l'année)	Livret de famille ou carte nationale d'identité
Carte grise (imprimé de demande)	Préfecture ou mairie du domicile	
Autorisation de sortie du territoire pour mineurs français	Mairie du domicile	Livret de famille des parents (en cas de divorce, justificatif d'autorité parentale)
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur

DÉMARCHE	Où S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Certificat de maternité ou d'un médecin, livret de famille	A faire dans les 3 jours qui suivent l'accouchement, par le père, le médecin ou la sage-femme
Reconnaissance d'un enfant naturel	Mairie du domicile ou autre	Acte de naissance du ou des parents de l'enfant (facultatif)	Peut être faite avant ou après la naissance de l'enfant
Demande de célébration de mariage	Mairie du domicile de l'un des futurs époux	Se renseigner en mairie	Dossier à déposer au moins 1 mois avant la date de la célébration
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou carte nationale d'identité + Certificat médical constatant le décès	A faire dans les 24 heures qui suivent le décès
Déclaration de perte de documents d'identité	Gendarmerie ou commissariat de police		
Recensement militaire	Mairie du domicile	Livret de famille	Obligatoire pour tous les jeunes, ayant atteint l'âge de 16 ans

Le livret de famille doit être présenté pour toute demande concernant l'Etat Civil - *** Liste non exhaustive



Gare miniature



Calendrier des fêtes 2010

1^{er} semestre

janvier

Samedi 9 Vœux de la municipalité

février

Dimanche 7 Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Dimanche 7 Quine loto de l'Amicale des Donneurs de Sang à Polliat

Samedi 13 Repas dansant du Football Club à Confrançon

Dimanche 21 Repas de la Société de Chasse à St Martin le Châtel

mars

Vendredi 5 Assemblée générale du Comité de Fleurissement

Samedi 6 Banquet des classes

Samedi 13 Repas dansant du Sou des Ecoles à Confrançon

Mercredi 17 Concours de belote à la coinche du Club des Retraités

Samedi 27 Carnaval de Curtafond Cré'Anim

avril

Samedi 17 Assemblée générale de l'Amicale des Donneurs de Sang à Polliat

Dimanche 25 Course pédestre de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

mai

Dimanche 2 Safari truite de l'Amicale des Donneurs de Sang

Samedi 8 Défilé et commémoration

Dimanche 9 Vide grenier du Sou des Ecoles à Confrançon

Jeudi 13 Tournoi inter quartiers du Football Club à Curtafond

juin

Samedi 5 Concours de pétanque (sur invitation)
et repas de fin de saison du Football Club à St Martin le Châtel

Samedi 12 Fête des enfants à Confrançon

Vendredi 25 Assemblée générale du Football Club à Curtafond



août

Vendredi 20	Assemblée générale de la Société de Chasse à St Martin le Châtel
Samedi 21	Vogue : vente de tartes + concours de pétanque de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Dimanche 22	Vogue

septembre

Vendredi 3	Assemblée générale de Curtafond Cré'Anim
Samedi 4	Journée détente de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Vendredi 10	Assemblée générale de la Garderie Périscolaire
Vendredi 10	Challenge Gilbert Greffet du Football Club à Curtafond
Samedi 11	Tournoi jeunes du Football Club à Curtafond
Vendredi 24	Assemblée générale du Sou des Ecoles et du Restaurant Scolaire à Curtafond
Samedi 25	Repas des anciens du CCAS

octobre

Mercredi 6	Assemblée générale du Club des Retraités
Mardi 26	Concours de belote à la coinche du Comité de Fleurissement
Samedi 30	Halloween de Curtafond Cré'Anim

novembre

Jeudi 11	Défilé, commémoration et banquet communal
Vendredi 19	Assemblée générale de la Bibliothèque
Dimanche 21	Banquet de la Société de Chasse à St Martin le Châtel
Samedi 27	Mise en place de la décoration de Noël par Curtafond Cré'Anim
Dimanche 28	Quine loto du Sou des Ecoles à Confrançon

décembre

Samedi 11	Vente de boudin par la Société de Chasse à Curtafond et à St Martin le Châtel
Samedi 11	Soirée « moules-frites » du Football Club à St Didier d'Aussiat
Samedi 18	Illuminations de Curtafond Cré'Anim